



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CCGS Samuel Risley Axial Fan	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2599-195006/A	Date 2019-04-15
Client Reference No. - N° de référence du client F2599-195006	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ML-062-27280	
File No. - N° de dossier 062ml.F2599-195006	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roberge-Butcher, Michelle	Buyer Id - Id de l'acheteur 062ml
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3524 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services
maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Remplacement de ventilateurs axiaux

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 BESOIN	3
1.2 COMPTE RENDU	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	3
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 BESOIN	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION	13
6.13 INSPECTION ET ACCEPTATION.....	14
ANNEXE « A »	15
BESOIN	15
ANNEXE « B »	24
BASE DE PAIEMENT	24
ANNEXE « C ».....	28
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	28

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »	29
DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - RENSEIGNEMENTS CONNEXES	29
ANNEXE « E »	30
CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES	30
ANNEXE « F »	32
ÉVALUATION FINANCIÈRE	32

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

La Garde côtière canadienne (GCC) doit remplacer 18 ventilateurs axiaux, de différentes tailles et exigences opérationnelles, à bord du navire NGCC Samuel Risley, conformément à l'annexe « A » Besoin, pour la fourniture et la livraison à la Base de la Garde côtière canadienne à Parry Sound, Ontario.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

- l'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal, est modifié comme suit :
le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

2. Connexion postal

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du [service Connexion postal](#) offert par la Société canadienne des postes.
 - i. TPSGC, région de la capitale nationale : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par l'administration centrale de TPSGC est :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.

-
- ii. Bureaux régionaux de TPSGC : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postal, le soumissionnaire doit utiliser l'une des deux options suivantes :
- i. envoyer directement sa soumission uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
- ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postal à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la demande de soumissions, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postal. La conversation du service Connexion postal créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation et à prendre les mesures nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postal ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postal. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postal.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postal, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
- ii. disponibilité ou état du service Connexion postal;
- iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
- iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
- v. défaut de la part du soumissionnaire de bien indiquer la soumission;
- vi. illisibilité de la soumission;
- vii. sécurité des données contenues dans la soumission;

-
- viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postal.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postal, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postal ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postal.
- j. Une soumission transmise par le service Connexion postal constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

[B3000T](#) (2006-06-16), Produits équivalents

2.1.2 Meilleure date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 juillet 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

2.1.3 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique – deux (2) copies papier et une (1) copie électronique
- Section II : Soumission financière – une (1) copie papier
- Section III : Attestations – une (1) copie papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clauses du *Guide des CCUA* [C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

La soumission sera évaluée en fonction de la capacité du soumissionnaire à fournir les ventilateurs axiaux demandés et toute la documentation nécessaire.

Au soumissionnaire à remplir l'annexe « E » - Critères d'évaluation techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission, sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables; rendu doit être acquitté (DDP) destination Incoterms 2010, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Au soumissionnaire à remplir l'annexe « F » - Critères d'évaluation financiers

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Le soumissionnaire doit remplir l'annexe « D » - Dispositions relatives à l'intégrité - Renseignements connexes comme suit :

Les soumissionnaires qui sont incorporés, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur fournira la Garde côtière canadienne (GCC) avec 18 ventilateurs axiaux, de différentes tailles et exigences opérationnelles, à bord du navire NGCC Samuel Risley, conformément à l'annexe « A » Besoin, pour la fourniture et la livraison à la Base de la Garde côtière canadienne à Parry Sound, Ontario.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

(L'Autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

6.4.2 Point de livraison

L'entrepreneur doit livrer les ventilateurs à :

NGCC Samuel Risley
Base de la Garde côtière canadienne
28 Waubeek Street
Parry Sound, Ontario, Canada
P2A 1B9 Tel: (705)746-2196

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'Autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Michelle Roberge-Butcher
Titre : Agente Interne
Direction : Travaux publics services gouvernementaux Canada
Direction générale de l'approvisionnement maritime et de défense
Secteur des services maritimes et des petits navires
Direction du radoub, de la logistique et de la construction de petits navires
Division de la machinerie et du soutien logistique
Adresse : 11 rue Laurier
Place du Portage III, 6C2
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : (873) 469-3524
Télécopieur : (819) 956-0897
Courriel : Michelle.Roberge-Butcher@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

(L'Autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : **(Au soumissionnaire à remplir)**

Nom : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Titre : _____
Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, précisés dans l'annexe « B » - Base de paiement, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

(L'Autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

6.6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.3 Paiement multiples

Clauses du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.4 Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

Clauses du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(L'Autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

- a. Carte d'achat MasterCard ;
- b. Dépôt direct (national et international) ;
- c. Virement télégraphique (international seulement)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

L'Autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

(L'Autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

(L'Autorité contractante insérera l'information à l'attribution du contrat)

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires
[D0018C](#) (2007-11-30), Livraison et déchargement
[D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois
[D9002C](#) (2007-11-30), Ensembles incomplets
[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) destination selon les Incoterms 2010.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.13 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou service ne sont pas conformes aux exigences du besoin et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

N° de l'invitation - Solicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Remplacement du ventilateur axial du NGCC Samuel Risley

N° de spécification : 897.18

Date : 19 mars 2019

Préparé par la mécanique navale
520 Exmouth Street
Sarnia (ON) N7T 8B1

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
1.0 REMPLACEMENT DU VENTILATEUR AXIAL DU NGCC SAMUEL RISLEY	2
1.1 BUT	2
1.2 MATÉRIEL EXISTANT	2
1.2.1 Alimentation de la salle des machines.....	2
1.2.2 Ventilateurs d'extraction de la salle des moteurs.....	2
1.2.3 Ventilateurs d'alimentation ME.....	2
1.2.4 Ventilateur d'alimentation du pont principal	3
1.2.5 Ventilateur d'alimentation du pont des embarcations.....	3
1.2.6 Ventilateur d'alimentation générale d'urgence.....	3
1.2.7 Ventilateur d'alimentation du pont du gaillard.....	4
1.2.8 Ventilateur d'extraction de la cuisine.....	4
1.2.9 Ventilateur d'alimentation de la plage arrière.....	4
1.2.10 Ventilateur d'admission de SPC	4
1.2.11 Ventilateur d'extraction de la toilette	5
1.2.12 Ventilateur d'alimentation des denrées sèches.....	5
1.3 EXIGENCES	5
1.3.1 Exigences relatives à l'environnement.....	5
1.3.2 Exigences techniques.....	5
1.4 PRODUITS LIVRABLES	6
1.4.1 Nouveaux ventilateurs.....	6
1.4.2 Documents.....	6

1.0 REMPLACEMENT DU VENTILATEUR AXIAL DU NGCC Samuel Risley

1.1 But

La Garde côtière doit remplacer 18 ventilateurs axiaux à bord du navire NGCC Samuel Risley.

Règlement

- Transports Canada TP127E – Normes d'électricité régissant les navires (dernière version);
- *Loi sur la marine marchande du Canada* – Règlement sur les machines de navires (dernière version);
- *IEEE 45 – Recommended Practice for Electric Installations on Shipboard*

1.2 Matériel existant

L'équipement mentionné ci-dessous est actuellement installé à bord du navire et doit être remplacé.

1.2.1 Alimentation de la salle des machines

1.2.1.1 Deux (2) ventilateurs de soufflage existants ayant les caractéristiques suivantes :

- Myson modèle n° 30G4/8
- Longueur du tube : 9 po
- Diamètre extérieur du tube : 30 po
- Diamètre extérieur de la bride : 34,25 po
- Commande à deux rapports
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz
- Ampérage : 8,5/1,6
- Frein HP : 7,78/0,97
- Pression statique (INS) : 1,84
- Pi³/min : 12920 (HI)
- Niveau de son maximal : 100 dB

1.2.2 Ventilateurs d'extraction de la salle des moteurs

1.2.2.1 Deux (2) ventilateurs d'extraction avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 30 1/3 4P/8
- Longueur du tube : 9 po
- Diamètre extérieur du tube : 30 po
- Diamètre extérieur de la bride : 34,25 po
- Commande à deux rapports
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz
- Ampérage : 4,3/2,0
- Frein HP : 2,4/0,33
- Pression statique (INS) : 0,415
- Pi³/min : 12920 (HI)
- Niveau de son maximal : 100 dB

1.2.3 Ventilateurs d'alimentation ME

1.2.3.1 Deux (2) ventilateurs d'extraction avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 30G.4P/8P
- Longueur du tube : 26,0625 po
- Diamètre extérieur du tube : 30 po
- Diamètre extérieur de la bride : 34,25 po
- Commande à deux rapports
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz

- Ampérage : 7,8/1,6
- Frein HP : 7,14/0,89
- Pression statique (INS) : 1,36
- Pi³/min : 12920 (HI)
- Niveau de son maximal : 100 dB

1.2.4 Ventilateur d'alimentation du pont principal

1.2.4.1 Un (1) ventilateur d'extraction avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 194P8P
- Longueur du tube : 15 po
- Diamètre extérieur du tube : 19 po
- Diamètre extérieur de la bride : 22,5 po
- Commande à deux rapports
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz
- Ampérage : 2,05/0,5
- Frein HP : 1,0/0,13
- Pression statique (INS) : 1,61
- Pi³/min : 2683 (HI)
- Niveau de son maximal : 85 dB

1.2.5 Ventilateur d'alimentation du pont des embarcations

1.2.5.1 Un (1) ventilateur d'extraction avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 194P8P
- Longueur du tube : 15 po
- Diamètre extérieur du tube : 19 po
- Diamètre extérieur de la bride : 22,5 po
- Commande à deux rapports
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz
- Ampérage : 2,05/0,5
- Frein HP : 0,62/0,08
- Pression statique (INS) : 1,61
- Pi³/min : 2683 (HI)
- Niveau de son maximal : 85 dB

1.2.6 Ventilateur d'alimentation générale d'urgence

1.2.6.1 Un (1) ventilateur d'extraction avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 194P8P
- Longueur du tube : 15 po
- Diamètre extérieur du tube : 19 po
- Diamètre extérieur de la bride : 22,5 po
- Commande à 1 rapport
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz
- Ampérage : 2,05
- Frein HP : 0,62
- Pression statique (INS) : 1,61
- Pi³/min : 2683 (HI)
- Niveau de son maximal : 86 Db

1.2.7 Ventilateur d'alimentation du pont du gaillard

1.2.7.1 Un (1) ventilateur d'extraction avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 15GV4/8P
- Longueur du tube : 15 po
- Diamètre extérieur du tube : 15 po
- Diamètre extérieur de la bride : 17,8 po
- Commande à deux rapports
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz
- Ampérage : 1,2/0,32
- Frein HP : 0,22/0,03
- Pression statique (INS) : 0,54
- Pi³/min : 1600 (HI)
- Niveau de son maximal : 80 dB

1.2.8 Ventilateur d'extraction de la cuisine

1.2.8.1 Un (1) ventilateur d'extraction existant avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 15GVP
- Longueur du tube : 15 po
- Diamètre extérieur du tube : 15 po
- Diamètre extérieur de la bride : 17,8 po
- commande à 1 rapport
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz
- Ampérage : 2,35
- Frein HP : 1,34
- Pression statique (INS) : 2,5
- Pi³/min : 2125 (HI)
- Niveau de son maximal : 80 dB

1.2.9 Ventilateur d'alimentation de la plage arrière

1.2.9.1 Deux (2) ventilateurs d'extraction existants avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 15G4P
- Longueur du tube : 15 po chaque section et longueur totale de 30 po
- Diamètre extérieur du tube : 12,25 po
- Diamètre extérieur de la bride : 14,8 po
- Vitesse en tandem
- Tension : 120 V c.a./monophasee/60 Hz
- Ampérage : 4,0
- Frein HP : 0,05
- Pression statique (INS) : 0,809
- Pi³/min : 1234 (HI) (deux étages combinées)
- Niveau de son maximal : 80 dB

1.2.10 Ventilateur d'admission de SPC

1.2.10.1 Un (1) ventilateur d'extraction avec les spécifications suivantes :

- Model n° -
- Longueur du tube : 26 po
- Diamètre extérieur du tube : 12,25 po
- Diamètre extérieur de la bride : 14,8 po
- Commande à 1 rapport
- Tension : 120 V c.a./monophasee/60 Hz

- Ampérage : 7,5
- Frein HP : 0,5
- Pression statique (INS) : -
- Pi³/min : 1000 (HI)
- Niveau de son maximal : 70 dB

1.2.11 Ventilateur d'extraction de la toilette

1.2.11.1 Deux (2) ventilateurs d'extraction existants contrarotatifs en série avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 194P8P
- Longueur du tube : 15 po chacun et longueur totale de 30 po
- Diamètre extérieur du tube : 19 po
- Diamètre extérieur de la bride : 22,5 po
- Commande à deux rapports
- Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz
- Ampérage : 2,05/0,58 (combiné)
- Frein HP : 1,0/0,13 (combiné)
- Pression statique (INS) : 1,61
- Pi³/min : 3288 (HI combiné)
- Niveau de son maximal : 90 dB

1.2.12 Ventilateur d'alimentation des denrées sèches

1.2.12.1 Deux (2) ventilateurs d'extraction existants contrarotatifs en série avec les spécifications suivantes :

- Myson modèle n° 12G2.4P
- Longueur du tube : 15 po chacun et 30 po combiné
- Diamètre extérieur du tube : 12 po
- Diamètre extérieur de la bride : 14,8 po
- commande à 1 rapport
- Tension : 115 V c.a./monophasée/60 Hz
- Ampérage : 4,0 (combiné)
- Frein HP : 0,16 (combiné)
- Pression statique (INS) : 0,75
- Pi³/min : 1236 (HI combiné)
- Niveau de son maximal : 80 dB

1.3 Exigences

1.3.1 Exigences relatives à l'environnement

1.3.1.1 Tous les ventilateurs doivent avoir des moyeux d'hélice en aluminium recouverts d'un revêtement protecteur adapté à l'environnement marin.

1.3.1.2 Tous les ventilateurs peuvent fonctionner dans une plage de températures allant de -40°C à 45°C.

1.3.2 Exigences techniques

1.3.2.1 Tous les ventilateurs doivent être des ventilateurs axiaux à tube à entraînement direct.

1.3.2.2 Exiger des ventilateurs de remplacement pour tous les ventilateurs existants indiqués dans la section 1.2.

1.3.2.3 Tous les logements de ventilateurs doivent être adaptés aux ventilateurs existants énumérés dans la section 1.2.

- 1.3.2.4 Tous les ventilateurs doivent être munis d'hélices en aluminium avec pales de profils de voilure.
- 1.3.2.5 Tous les ventilateurs doivent être de construction robuste, de type marin, avec des logements galvanisés à chaud.
- 1.3.2.6 Tous les ventilateurs doivent être munis d'une quincaillerie en acier inoxydable utilisée pour l'assemblage des ventilateurs.
- 1.3.2.7 Tous les ventilateurs doivent être munis de brides d'entrée et de sortie soudées et non percées (brides vierges).
- 1.3.2.8 Tous les ventilateurs doivent avoir des boîtes de jonction montées à l'extérieur de leur logement avec une connexion câblée en usine à l'intérieur du moteur.
- 1.3.2.9 Toutes les boîtes de dérivation et les connexions du moteur des ventilateurs doivent avoir un indice de protection IP 56.
- 1.3.2.10 Tous les ventilateurs doivent être fournis avec des roulements étanches.

1.4 Produits livrables

1.4.1 Nouveaux ventilateurs

Emplacement	Quantité
Alimentation de la salle des machines	2
Échappement de la salle des machines	2
Alimentation machine principal	2
Alimentation du pont principal	1
Alimentation du pont des embarcations	1
Alimentation de la génératrice de secours	1
Alimentation du pont de gaillard	1
Échappement de la cuisine	1
Approvisionnement de la plage arrière	2
Ventilateur d'admission de SCP	1
Échappement de la toilette	2
Alimentation des denrées sèches	2

1.4.2 Documents

- 1.4.2.1 Chaque ventilateur doit être muni des documents suivants :
- Un manuel d'utilisation et d'entretien.
 - Un catalogue des pièces de rechange.
 - Tous les dessins et nomenclatures utilisés pour le nouveau ventilateur.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.4.2.2 L'entrepreneur doit fournir une copie papier et une copie électronique en format PDF pour chacun des documents requis. Les documents doivent être adaptés aux ventilateurs fournis.

1.4.2.3 Tous les documents doivent être fournis en anglais.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur sera payé en dollars canadiens, droits de douane inclus et taxes applicables en sus. Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2010 rendu droits acquittés (DDP). L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.

Chaque ventilateur doit être accompagné d'une (1) copie papier et une (1) copie électronique, en anglais, de la documentation suivante :

1. Un manuel d'utilisation et d'entretien
2. Un manuel de pièces de recharge
3. Tous les dessins et nomenclature utilisés pour le nouveau ventilateur

Article	Description	Prix unitaire (\$ / unit)	Quantité	Sous-total (\$)
1	Ventilateur axial d'alimentation pour la salle des machines: <ul style="list-style-type: none">• Longueur du tube : 9 po• Diamètre extérieur du tube : 30 po• Diamètre extérieur de la bride : 34,25 po• Commande à deux rapports• Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz• Ampérage : 8,5/1,6• Frein HP : 7,78/0,97• Pression statique (INS) : 1,84• Pi³/min : 12920 (HI)• Niveau de son maximal : 100 dB Documentation		2	
2	Ventilateur axial d'extraction pour la salle des machines: <ul style="list-style-type: none">• Longueur du tube : 9 po• Diamètre extérieur du tube : 30 po• Diamètre extérieur de la bride : 34,25 po• Commande à deux rapports• Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz• Ampérage : 4,3/2,0• Frein HP : 2,4/0,33• Pression statique (INS) : 0,415• Pi³/min : 12920 (HI)• Niveau de son maximal : 100 dB Documentation		2	

3	<p>Ventilateur axial d'alimentation pour le ME:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 26,0625 po • Diamètre extérieur du tube : 30 po • Diamètre extérieur de la bride : 34,25 po • Commande à deux rapports • Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz • Ampérage : 7,8/1,6 • Frein HP : 7,14/0,89 • Pression statique (INS) : 1,36 • Pi3/min : 12920 (HI) • Niveau de son maximal : 100 dB <p>Documentation</p>		2	
4	<p>Ventilateur axial d'alimentation pour le pont principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 15 po • Diamètre extérieur du tube : 19 po • Diamètre extérieur de la bride : 22,5 po • Commande à deux rapports • Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz • Ampérage : 2,05/0,5 • Frein HP : 1,0/0,13 • Pression statique (INS) : 1,61 • Pi3/min : 2683 (HI) • Niveau de son maximal : 85 dB <p>Documentation</p>		1	
5	<p>Ventilateur axial d'alimentation pour le pont d'embarcation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 15 po • Diamètre extérieur du tube : 19 po • Diamètre extérieur de la bride : 22,5 po • Commande à deux rapports • Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz • Ampérage : 2,05/0,5 • Frein HP : 0,62/0,08 • Pression statique (INS) : 1,61 • Pi3/min : 2683 (HI) • Niveau de son maximal : 85 dB <p>Documentation</p>		1	
6	<p>Ventilateur axial d'extraction pour le générateur d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 15 po • Diamètre extérieur du tube : 19 po • Diamètre extérieur de la bride : 22,5 po • Commande à 1 rapport • Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz 		1	

	<ul style="list-style-type: none"> • Ampérage : 2,05 • Frein HP : 0,62 • Pression statique (INS) : 1,61 • Pi3/min : 2683 (HI) • Niveau de son maximal : 86 dB <p>Documentation</p>			
7	<p>Ventilateur axial d'alimentation pour le pont du gaillard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 15 po • Diamètre extérieur du tube : 15 po • Diamètre extérieur de la bride : 17,8 po • Commande à deux rapports • Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz • Ampérage : 1,2/0,32 • Frein HP : 0,22/0,03 • Pression statique (INS) : 0,54 • Pi3/min : 1600 (HI) • Niveau de son maximal : 80 dB <p>Documentation</p>		1	
8	<p>Ventilateur axial d'extraction pour la cuisine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 15 po • Diamètre extérieur du tube : 15 po • Diamètre extérieur de la bride : 17,8 po • commande à 1 rapport • Tension : 575 V c.a./triphasee/60 Hz • Ampérage : 2,35 • Frein HP : 1,34 • Pression statique (INS) : 2,5 • Pi3/min : 2125 (HI) • Niveau de son maximal : 80 dB <p>Documentation</p>		1	
9	<p>Ventilateur axial d'alimentation pour la plage arrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 15 po chaque section et longueur totale de 30 po • Diamètre extérieur du tube : 12,25 po • Diamètre extérieur de la bride : 14,8 po • Vitesse en tandem • Tension : 120 V c.a./monophasée/60 Hz • Ampérage : 4,0 • Frein HP : 0,05 • Pression statique (INS) : 0,809 • Pi3/min : 1234 (HI) (deux étages combinées) • Niveau de son maximal : 80 dB <p>Documentation</p>		2	

10	<p>Ventilateur axial d'alimentation pour le SPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 26 po • Diamètre extérieur du tube : 12,25 po • Diamètre extérieur de la bride : 14,8 po • Commande à 1 rapport • Tension : 120 V c.a./monophasée/60 Hz • Ampérage : 7,5 • Frein HP : 0,5 • Pression statique (INS) : - • Pi3/min : 1000 (HI) • Niveau de son maximal : 70 dB <p>Documentation</p>		1	
11	<p>Ventilateur axial d'extraction pour la toilette :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 15 po chacun et longueur totale de 30 po • Diamètre extérieur du tube : 19 po • Diamètre extérieur de la bride : 22,5 po • Commande à deux rapports • Tension : 575 V c.a./triphasée/60 Hz • Ampérage : 2,05/0,58 (combiné) • Frein HP : 1,0/0,13 (combiné) • Pression statique (INS) : 1,61 • Pi3/min : 3288 (HI combiné) • Niveau de son maximal : 90 dB <p>Documentation</p>		2	
12	<p>Ventilateur axial d'alimentation de la denrée sèche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du tube : 15 po chacun et 30 po combiné • Diamètre extérieur du tube : 12 po • Diamètre extérieur de la bride : 14,8 po • commande à 1 rapport • Tension : 115 V c.a./monophasée/60 Hz • Ampérage : 4,0 (combiné) • Frein HP : 0,16 (combiné) • Pression statique (INS) : 0,75 • Pi3/min : 1236 (HI combiné) • Niveau de son maximal : 80 dB <p>Documentation</p>		2	
Sous-total des articles				
Taxes (13%)				
Total				

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Virement télégraphique (international seulement)

ANNEXE « D »

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - RENSEIGNEMENTS CONNEXES

Le soumissionnaire doit remplir :

Veillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise.

1. Dans le cas d'une personne morale : le nom de chacun des membres du conseil d'administration :

2. Dans le cas d'une entreprise individuelle ou d'un particulier faisant affaire sous le nom d'une entreprise : le nom de l'unique propriétaire ou du particulier

3. Dans le cas d'une coentreprise : le nom de tous les membres actuels de la coentreprise :

4. Dans le cas d'un particulier, le nom complet de la personne :

ANNEXE « E »

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Instructions à l'intention des soumissionnaires :

Les soumissionnaires doivent présenter des spécifications, des documents publiés et des documents descriptifs sur les ventilateurs axiaux qu'ils offrent dans leur proposition. Les détails figurant dans les documents seront comparés et devront satisfaire ou dépasser les exigences énumérées ci-dessous.

Si des documents techniques précis ne sont pas disponible ou qu'ils ne traitent pas précisément de chaque critère, les soumissionnaires devront fournir un rapport narratif ou un rapport des vérifications effectuées par le fabricant expliquant de quelle façon le produit offert respecte ou dépasse les critères techniques ci-dessous.

Il incombe aux soumissionnaires de présenter des soumissions compétentes montrant que les articles satisferont, voire dépasseront, les critères des descriptions techniques inclus dans la demande de soumissions. Si l'entrepreneur ne soumet pas suffisamment de renseignements pour permettre une évaluation complète de sa soumission, cette dernière sera déclarée irrecevable.

Item	Techniques Obligatoires	Conforme	
		Oui	Non
C1	Le soumissionnaire doit démontrer que les ventilateurs offerts sont équivalents en forme, l'ajustage et la fonction de l'équipement existant décrit dans l'annexe « A » Besoin.		
C2	Le soumissionnaire doit démontrer que les ventilateurs offerts sont des ventilateurs axiaux à tube à entraînement direct.		
C3	Le soumissionnaire doit démontrer que les ventilateurs offerts sont de construction robuste, de type marin, avec des logements galvanisés à chaud.		
C4	Le soumissionnaire doit démontrer que les ventilateurs offerts sont munis d'hélices en aluminium avec pales de profils de voilure et des moyeux d'hélice en aluminium recouverts d'un revêtement protecteur adapté à l'environnement marin.		
C5	Le soumissionnaire doit démontrer que les ventilateurs offerts sont munis d'une quincaillerie en acier inoxydable utilisée pour l'assemblage des ventilateurs.		
C6	Le soumissionnaire doit démontrer que les ventilateurs offerts sont munis de brides d'entrée et de sortie soudées et non percées.		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

C7	Le soumissionnaire doit démontrer que toutes les boîtes de jonction et les connexions du moteur des ventilateurs ont un indice de protection IP 56 et les boîtes de jonction sont montées à l'extérieur de leur logement avec une connexion câblée en usine à l'intérieur du moteur.		
C8	Le soumissionnaire doit démontrer que les ventilateurs offerts sont fournis avec des roulements étanches		
C9	Le soumissionnaire doit démontrer que les ventilateurs offerts peuvent fonctionner dans une plage de températures allant de -40 °C à 45 °C.		

ANNEXE « F »

ÉVALUATION FINANCIÈRE

Le soumissionnaire doit proposer un prix ferme en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, et incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2010 rendu droits acquittés (DDP). L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.

Chaque ventilateur doit être accompagné d'une (1) copie papier et une (1) copie électronique, en anglais, de la documentation suivante :

1. Un manuel d'utilisation et d'entretien
2. Un manuel de pièces de rechange
3. Tous les dessins et nomenclature utilisés pour le nouveau ventilateur

Le soumissionnaire à remplir TOUS les renseignements suivants.

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 juillet 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

Article	Description	Prix unitaire (\$ / unit)	Quantité	Sous-total (\$)
1	Ventilateur axial d'alimentation pour la salle des machines Documentation		2	
2	Ventilateur axial d'extraction pour la salle des machines Documentation		2	
3	Ventilateur axial d'alimentation pour le ME Documentation		2	
4	Ventilateur axial d'alimentation pour le pont principal Documentation		1	
5	Ventilateur axial d'alimentation pour le pont d'embarcation Documentation		1	
6	Ventilateur axial d'extraction pour le générateur d'urgence Documentation		1	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-195006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-195006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
062ml.F2599-195006

Id de l'acheteur - Buyer ID
062ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7	Ventilateur axial d'alimentation pour le pont du gaillard Documentation		1	
8	Ventilateur axial d'extraction pour la cuisine Documentation		1	
9	Ventilateur axial d'alimentation pour la plage arrière : Documentation		2	
10	Ventilateur axial d'alimentation pour le SPC Documentation		1	
11	Ventilateur axial d'extraction pour la toilette Documentation		2	
12	Ventilateur axial d'alimentation de la denrée sèche : Documentation		2	
			Total	